



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 1 **ORDINAIRE** **EXTRAORDINAIRE**

Date de convocation : 26 septembre 2017

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Lundi 9 octobre 2017 de 17h35 à 19h15

Membres absents :

Quorum : 15

Membres absents excusés : 5

Nombre de membres présents : 18

Personne(s) invitée(s) :

Président : M. BARRAT, Principal

Secrétaire de séance : Madame Dany Jounet

Le Secrétaire : Mme JOURNET

Le Président : M. BARRAT

ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 3 juillet 2017

II Fonctionnement de l'établissement

- Conventions et contrats
- Concessions des logements de fonction
- Sécurité : exercice du 26 septembre 2017 et programmation 2017-2018

III Affaires budgétaires et financières

- Voyages scolaires facultatifs (tarifs)
- Admission en non-valeur
- Décisions budgétaires modificatives

IV Action éducatrice

- Rapport annuel 2016-2017
- Constat de rentrée 2017
- Préparation rentrée 2018 – effectifs prévisionnels
- Offre pédagogique du collège
- Conseil pédagogique (composition)
- Agenda prévisionnel jusqu'au congé de février (rappel des périodes pédagogiques)

V Questions diverses

- 8 questions de la FCPE

Nombre de pages : 13

Documents annexés :

- 1^{er} état des tarifs votés des voyages facultatifs 2017-2018
- composition du conseil pédagogique technique 2017-2018

OBJET I – CONSEIL D’ADMINISTRATION

17h35. M. BARRAT ouvre la séance. 18 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le CA peut valablement délibérer.

Sont excusés M. Eroles, Maire de la commune, Mmes Colin, Harding et Yoh, Mlle Labbé.

M. BARRAT rappelle que la personnalité qualifiée du conseil départemental de la Gironde n’est toujours pas désignée à ce jour et que le siège est vacant depuis 2015.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur du conseil d’administration, c’est au tour des représentants des agents d’assurer le secrétariat de séance.

Madame Journet est désigné(e) secrétaire de séance.

I / 1 Modification de l’ordre du jour

M. BARRAT propose les modifications suivantes de l’ordre du jour :

- Au chapitre « fonctionnement de l’établissement », ajout d’un point relatif à la sécurité dans l’établissement (compte rendu du dernier exercice et programmation 2017-2018 des exercices) ;

- Au chapitre « affaires financières et budgétaires », ajout d’un point relatif à l’admission en non-valeur de plusieurs créances non recouvrées ;

- Au chapitre « action éducatrice », ajout de 2 points : 1/ offre pédagogique ; 2/ composition du conseil pédagogique ;

- Au chapitre « questions diverses », ajout de 8 questions de la FCPE : 1/ lien sur le site du collège concernant les fédérations de parents ; 2/ format des classes bilangues ; 3/ ascenseur du collège ; 4/ remplacement du professeur de Latin ; 5/ absence de l’enseignant référent sur le secteur du Sud Bassin ; 6/ programmation des voyages scolaires en 2017-2018 ; 7/ point sur la réforme du collège ; 8/ déroulement des conseils de classes.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTIONS :

I / 2 Adoption du PV du CA du 3 juillet 2017

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTIONS :

OBJET II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Conventions – contrats

M. BARRAT soumet 2 conventions à l'approbation du CA pour autoriser la signature du chef d'établissement :

- Convention de partenariat avec l'association sportive du collège (Les Ecureuils) relative à l'organisation du stage de ski de l'AS par le collège, plus précisément à la prise en charge par elle-même, sur ses fonds propres, de 50 % des frais afférents aux dépenses des accompagnateurs du stage.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible DEJA VOTEE le 3/7/2017

POUR : **CONTRE :** **ABSTENTIONS :**

- Convention de partenariat culturel, entre le collège et la Ville de La Teste de Buch pour faciliter l'accès des élèves du collège aux différentes actions et manifestations programmées au cours de la saison culturelle 2017-2018. Cette convention se déclinera également par un contrat tripartite entre le collège, la Ville et un auteur de BD pour la rémunération de ce dernier qui interviendra également dans le collège. Contrat à venir.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 18 CONTRE : **ABSTENTIONS :**

II / 2 Concessions des logements de fonction

M. BARRAT rappelle que l'établissement est pourvu de 4 logements qui sont la propriété, comme le collège, du Conseil départemental de la Gironde. Ces logements sont mis à disposition de certains personnels de l'établissement par concession individuelle. Il indique que 3 personnels sont actuellement concernés : le chef d'établissement, le Principal adjoint et l'agent chef qui bénéficient chacun d'une concession de logement à titre gratuit par nécessité absolue de service. Il précise que ces concessions sont considérées comme un avantage en nature qui fait partie intégrante de la rémunération des personnels concernés et qui doit donc obligatoirement faire l'objet d'une évaluation financière et d'une déclaration fiscale.

Il indique, par ailleurs, que le quatrième logement, normalement dévolu au gestionnaire de l'établissement, est vacant puisque l'actuelle gestionnaire bénéficie d'une dérogation à l'obligation de loger.

AVIS (non transmissible)

AUCUNE RESERVE : 18 RESERVE :

II / 3 Sécurité – programmation des exercices en 2017-2018

M. BARRAT indique que le 1^{er} exercice d'évacuation, dans le cadre de la prévention du risque incendie, s'est déroulé le 26 septembre dernier, de 10h45 à 11 heures.

Il précise que ce 1^{er} exercice s'inscrit dans un cadre annuel de prévention qui prévoit au moins deux exercices par an. Il était annoncé 15 jours avant et précédé d'une information relative aux consignes d'évacuation. Un compte-rendu a été rédigé (systématique), communiqué et versé dans le registre de sécurité de l'établissement. Au moins un autre exercice du même type se déroulera d'ici la fin de l'année scolaire de manière inopinée.

M. BARRAT indique, par ailleurs, que des exercices de mise en sécurité, dans le cadre de la prévention du risque attentat-intrusion, seront également organisés dans le courant de cette année. Conformément, aux indications précédentes (CHSCT et CA), en plus d'un exercice de confinement dans les bâtiments, sera organisé un exercice d'évacuation générale à un horaire dit « sensible » où une majorité d'élèves sont en dehors des salles de cours (récréation ou pause méridienne). Une information spécifique sera diffusée auprès des personnels qui en informeront précisément les élèves.

OBJET III – AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1 Voyages scolaires (tarifs)

M. BARRAT propose, pour le premier voyage scolaire programmé cette année (Stage de ski organisé au profit des élèves licenciés à l'Association sportive du collège), le tarif unique correspondant à la participation des familles et au montant pris en charge par le collège pour chaque accompagnateur. Il rappelle que ce voyage scolaire est facultatif et précise qu'une subvention spécifique de la mairie de La Teste vient diminuer la participation des familles de 17 €. Il précise que ce tarif inclut une assurance annulation individuelle et une assurance annulation de groupe couvrant les risques d'annulation découlant d'une interdiction officielle des voyages scolaires notamment dans le cas d'attentat. Il rappelle, enfin, que, par convention avec le collège (citée plus haut), l'association sportive supporte sur ses fonds propres 50 % des frais afférents à la prise en charge des 5 accompagnateurs du stage.

Le tarif unique du stage de l'AS, organisé à Saint-Lary, du 29 janvier au 2 février 2018, est de 256 € (aide de la Mairie comprise).

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTIONS :

III / 2 Admission en non-valeur

M. BARRAT indique que, toutes les voies ordinaires de recours ayant été épuisées, 7 créances relatives à des factures de demi-pension sont désormais désignées comme irrécouvrables pour cause d'insolvabilité des redevables (3). En conséquence il demande leur admission en non-valeur pour un montant total de 790,37 €. Il rappelle que cette mesure se distingue de la remise gracieuse par le fait qu'elle ne libère pas définitivement les personnes redevables qui seraient ainsi amenés à payer leur dette en cas d'amélioration de leur situation financière.

Il précise que cette mesure sera portée au service SRH sur des provisions inscrites pour pertes et profits éventuels et qu'elle n'aura pas, de ce fait, de conséquence sur le budget.

C'est donc, à la fois, une mesure de mansuétude mais aussi de bonne gestion puisqu'elle évite au collège des frais supplémentaires de recouvrement et qu'elle n'affecte pas concrètement les réserves de l'établissement (pertes et profits).

RESULTAT DU VOTE – Acte non transmissible

POUR : 18 CONTRE : ABSTENTIONS :

III / 3 Décisions budgétaires modificatives

M. BARRAT propose au vote une DBM imputée au service de restauration (SRH) d'un montant égal au total des admissions en non-valeur citées plus haut, soit 790,37 €. La liste nominative des ANV est également transmise au contrôle de légalité.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 18 CONTRE : ABSTENTIONS :

OBJET IV – AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2016-2017

M. BARRAT rappelle qu'il a transmis avec la convocation le rapport annuel d'activité du collège.

Ce rapport, comme son nom l'indique, retrace l'ensemble des activités pédagogiques et éducatives du collège. Les indicateurs de sortie (résultats DNB et orientation post 3^e) seront précisés puisque, par erreur, ce sont les données de juin 2016 qui figurent dans le rapport diffusé.

M. BARRAT rappelle qu'il a signé en juin dernier un nouveau contrat d'objectifs avec l'autorité académique, dans le cadre duquel s'inscrivent évidemment les activités du collège retracées dans ce rapport.

Il insiste également sur le fait que ne figurent pas dans ce genre de rapport certaines informations à caractère administratif bien qu'ayant un lien avec le fonctionnement pédagogique, comme les absences de professeurs. Il rappelle à ce sujet qu'il avait déjà répondu l'année dernière à une question sur ce point.

Sur le fond, sur le plan pédagogique, il précise que l'activité du collège continue d'être intense, très diverse et très remarquable au profit du plus grand nombre d'élèves. Il rappelle, entre autres, la formation au PSC1 de tous les élèves de 5^e ainsi que l'accent mis sur la prévention du risque internet en doublant le temps de formation (en 6^e et 4^e). L'accès à la culture reste également une marque du collège par l'intermédiaire de partenariats avec les communes de La Teste et d'Arcachon offrant à nos élèves des tarifs très avantageux, voire la gratuité, leur permettant d'accéder à plusieurs spectacles des saisons culturelles des deux communes.

Par ailleurs, l'offre des voyages scolaires est toujours aussi riche même si on peut regretter la disparition de l'échange avec l'Angleterre, temporaire espère-t-il. Ce rapport rappelle, s'il le fallait, la forte implication des personnels dans leur collège.

Sur le plan des résultats, il relève, la belle augmentation du taux global de réussite au DNB, après la baisse de l'année précédente. Avec 87,3 % d'admis, le collège se rapproche non seulement de son taux attendu (90%) mais aussi des taux de référence de la Gironde et de l'académie, respectivement de 88% et 90%.

Même si l'on sait que les nouvelles modalités de décompte des points sont désormais plus favorables aux élèves, on peut se réjouir de ce résultat.

Une analyse plus fine permet de relever la persistance, et même le renforcement, de deux caractéristiques opposées du collège : d'une part, les bons élèves réussissent de mieux en mieux (augmentation du nombre de mentions (77% des admis), en particulier des mentions TB (aujourd'hui majoritaires parmi les mentions / 41 TB) – ce dont on peut sans réserve se réjouir – d'autre part, le nombre d'élèves collés issus des CSP défavorisées augmentent légèrement.

M. BARRAT rappelle, à ce sujet, que la réduction de l'écart entre le taux de réussite global au DNB et celui des élèves issus des CSP défavorisée constitue l'un des axes et indicateurs du nouveau contrat d'objectifs du collège. Le conseil pédagogique sera chargé d'étudier des propositions concrètes de remédiation.

Il conclut par les résultats de l'orientation en fin de 3^e qui sont aujourd'hui conformes aux attentes de l'institution avec un taux d'orientation vers la 2^{nde} GT supérieur à 68 %, au niveau des taux académiques de référence. Un taux qui a augmenté de 5% en 5 ans. Il remarque également l'augmentation du nombre d'élève qui choisit l'apprentissage (8%) principalement au détriment de la voie professionnelle.

Il indique par ailleurs que la cérémonie de remise des diplômes se déroulera le jeudi 19 octobre à 18h.

IV / 1 Effectifs - Constat de rentrée 2017

M. BARRAT indique les effectifs au 2.10.2017 :

- 194 (188) élèves en 6^e / 194 (175) élèves en 5^e / 175 (195) élèves en 4^e / 200 (187) élèves en 3^e

- 14 élèves en ULIS (2 en 6^e, 5 en 5^e et 7 en 3e) dont la très grande majorité sont en inclusion partielle ou totale dans les classes ordinaires. Ce qui répond parfaitement aux objectifs fixés à cette structure.

- 11 élèves en DIMA (inscrits au collège mais scolarisés au CFA de La Teste).

Au total 777 élèves, soit une petite hausse (+ 17 élèves) répartis dans 27 divisions (- 1 division de 4^e / seuil académique).

Il constate que non seulement les effectifs ne baissent plus mais reprennent même de la vigueur pour retrouver petit à petit leur niveau des années antérieures à 2010, ce qui constitue une bonne nouvelle pour le collège.

Il est à noter que le nombre de mouvements (entrants comme sortants) ne faiblit pas, au contraire. Ainsi, du 1/9/2016 au 31/8/2017, le collège a enregistré, hors affectation (arrivées en 6^e et sorties de 3^e) 148 mouvements (83 arrivées et 65 départs), soit l'équivalent en volume de près de 6 divisions, ce qui est tout à fait considérable.

Cela marque sans doute l'héliotropisme que peut susciter notre région mais aussi, ce qui est moins réjouissant, une certaine précarité des familles (sur le plan économique et sur le plan matrimonial, les deux étant souvent liés).

Il précise que des effectifs en hausse, ce sont des postes pérennisés, voire créés, et donc des conditions d'enseignement pour les professeurs et d'apprentissage pour les élèves améliorées.

M. PASTOUREAU fait part de l'inquiétude des professeurs sur les effectifs des classes en général cette année, souvent à la limite des seuils académiques (28, 29, voire 30 élèves), notamment avec l'apport supplémentaire que constitue les inclusions partielles ou totales des élèves de l'ULIS dont il n'est, apparemment, pas tenu compte lors des prévisions d'effectifs. Une motion signée des professeurs est jointe au PV.

IV / 2 Préparation de la rentrée 2018 - Effectifs prévisionnels

M. BARRAT indique le résultat de son enquête annuelle dans les écoles du secteur pour évaluer les effectifs prévisionnels de la prochaine rentrée.

La tendance à la hausse des effectifs semble devoir se confirmer. L'enquête laisse apparaître un effectif prévisionnel global se situant autour de 784 élèves dont près de 200 en 6^e (8 divisions sont demandées par le chef d'établissement pour ce niveau).

Il précise que l'autorité académique (DSDEN 33), après concertation avec le collège, fixera les effectifs attendus courant novembre puis, fin janvier, la dotation en heures d'enseignement correspondante.

IV / 3 Offre pédagogique du collège

M. BARRAT indique que l'offre pédagogique du collège est conforme à celle qui a été présentée au CA de fin d'année. Il rappelle qu'il avait insisté sur le fait qu'il n'y aurait aucun changement à la rentrée malgré le décret d'assouplissement de la réforme du collège promulgué par le nouveau ministre. Il précise toutefois que, comme c'est le cas chaque année, un accompagnement éducatif sous la forme d'aide aux devoirs pourra être organisé ponctuellement par quelques professeurs volontaires.

Il indique que le dispositif « devoirs faits » sera organisé comme annoncé dès la prochaine rentrée. Il répondra plus globalement sur ce point lors des questions diverses déposées par la FCPE.

IV / 4 Conseil pédagogique

M. BARRAT informe le conseil de la composition du conseil pédagogique pendant cette année 2017-2018 (document distribué en séance).

IV / 5 Agenda prévisionnel (octobre – février 2018)

M. BARRAT indique, au préalable, que nous avons reconduit pour la présente année le calendrier pédagogique pour le niveau 3^e de l'année dernière, dans le cadre de la rénovation du DNB et d'une meilleure répartition des enseignements.

Il rappelle les 3 points principaux de ce calendrier :

- le stage en entreprise anticipé (fin novembre), en parallèle de l'enseignement d'HDA en vue de la préparation de l'épreuve orale ;
- l'épreuve orale déconnectée des épreuves écrites de fin d'année et anticipée dans le prolongement des 2 EPI concernés (stage et HDA), au cours de la 1^{re} quinzaine de mars 2018;
- organisation de deux brevets blancs : en format réduit en janvier et dans les conditions d'examen, au cours de la 1^{re} quinzaine de mai 2018.

M. GROSSELIN indique les principales dates à retenir d'ici le congé de Février :

- Le CESC (lundi 16/10) ;
- Le conseil pédagogique technique (mardi 17/10)
- Le cross du collège (mercredi 18/10) et la Nuit des insomniaques (vendredi 19/10) ;
- Les rencontres parents-professeurs se dérouleront les lundi 13/11 (3^e), jeudi 16/11 (6^e), lundi 20/11 (4^e) et jeudi 23/11 (5^e) ;

- Le prochain CA (n°2), consacré à l'installation du nouveau CA et au vote du budget 2018 se réunira le mardi 21/11 ;
- Le stage en entreprise des élèves de 3^e se déroulera du lundi 27/11 au vendredi 1^{er}/12 ;
- L'arrêt du 1^{er} trimestre est fixé au vendredi 1/12 (début du 2^e trimestre lundi 4/12) ;
- Les conseils de classes se dérouleront du lundi 4 au jeudi 14/12 ;
- Une réunion d'information des familles des élèves de 3^e sur les enjeux de l'orientation se déroulera le mardi 5/12 à 18 h (restaurant scolaire) ;
- La boom N°1 de l'AS sera organisée le vendredi 15/12 ;
- Le stage de ski de l'AS se déroulera du 29/1 au 2/2/2018 ;
- le CHSCT se réunira le mardi 16/1/2018 ;
- Le premier DNB blanc se déroulera les lundi 22 et mardi 23 /1/2018 ;
- Le CA n°3 (DGH) se réunira le jeudi 8/2/2018 (Com perm : lundi 5/2) ;

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES

V / 1 Lien concernant les associations de parents sur le site du collège

M. BARRAT indique que cela est tout à fait possible. Il précise que c'était le cas précédemment. Il demande la destination de ce lien ? Il en accepte le principe si le lien est un accès direct au blog de l'association locale des parents d'élèves FCPE du collège.

V / 2 Format des classes bilangues

M. BARRAT rappelle d'abord, qu'il a accepté en 2016 de modifier la règle de composition des classes bilangues suite à des demandes réitérées des professeurs dans l'objectif d'une meilleure répartition des élèves dans les classes. Précédemment, ces classes étaient composées exclusivement d'élèves bilangues en concentrant ainsi les bons élèves mais en réduisant le vivier de ces derniers pour la composition des autres classes.

Il rappelle également qu'il avait donné pour consigne aux professeurs chargés de composer les classes de veiller à ce qu'il n'y ait pas une trop grande hétérogénéité dans ces classes.

Plusieurs professeurs confirment qu'il faut éviter la concentration des bons élèves au détriment du plus grand nombre de classes. Un débat s'instaure avec les parents.

M. BARRAT indique que l'objectif prioritaire restera de maintenir un nombre suffisant de bons élèves dans chacune des classes du collège (bilangues comme ordinaires).

V / 3 Ascenseur du collègue

M. BARRAT indique que cette affaire fait partie des urgences du collège. Il rappelle qu'une procédure transitoire est en vigueur : rassemblement des élèves devant l'ascenseur après la sonnerie pour éviter les risques inhérents aux flux des élèves, notamment dans les escaliers, et déplacement vers les classes supervisé par un surveillant.

Il précise qu'un premier devis de réparation a été contesté par le collège. Un second devis a été établi. L'ascenseur devrait être à nouveau en service pour la rentrée » du congé de Toussaint.

V / 4 Remplacement du professeur de Latin

M. BARRAT est tout à fait navré et désespéré, comme à chaque fois en pareille circonstance. Il rappelle que le non remplacement des professeurs absents est un problème récurrent qui embarrasse tout le monde, les élèves, les familles, les professeurs, l'administration et l'institution en général. Pour des raisons statutaires, le problème ne se pose pas dans le primaire, d'où l'incompréhension légitime des parents.

Il faut d'abord dire que le système de remplacement des professeurs fonctionne bien pour les absences de longue durée (supérieures à deux semaines) qui sont prises en charge rapidement par le rectorat. La difficulté se concentre essentiellement pour les absences dont la durée est inférieure à deux semaines, et qui sont, malheureusement et naturellement, les plus nombreuses.

M. BARRAT rappelle qu'il a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, la dernière fois lors du CA de février 2017, de préciser la solution préconisée par le ministère : les remplacements de courte durée par des professeurs volontaires. Une solution qui s'avère, d'expérience, inefficace car le plus souvent inapplicable concrètement.

A cette difficulté administrative, s'ajoute, dans le cas présent, une difficulté supplémentaire liée à la nature de la discipline concernée : une langue ancienne, le latin, dont les professeurs sont en très petit nombre.

M. BARRAT indique que le rectorat recherche toujours activement un professeur pour les heures de Latin et qu'une solution, partielle, a été mise en place pour les heures de Français jusqu'au congé de Toussaint.

V / 5 Absence de l'enseignant référent (ASEH)

M. BARRAT indique qu'il a saisi l'Inspecteur en charge de dossier à la DSDEN 33. Cet inspecteur lui a répondu que l'enseignante titulaire est en congé de maladie de longue durée et que l'enseignant remplaçant n'a pas souhaité reconduire cet intérim.

Depuis le mois de juin, trois appels à candidatures ont été lancés et 10 enseignants ont été sollicités directement, sans succès à ce jour.

L'inspecteur doit se rendre sur le secteur cette semaine pour tenter de convaincre une personne, dont notre enseignante coordonnatrice de l'ULIS. Inutile de dire que le chef d'établissement n'est pas favorable à cette hypothèse. Il reste tout à fait conscient que cette situation est très problématique et préjudiciable aux familles concernées

V / 6 Voyages scolaires en 2017-2018

M. BARRAT rappelle que la programmation des voyages a été adoptée lors du précédent CA du 3/7/2017 et que celle-ci s'inscrit dans une programmation triennale (jusqu'en 2019-2020) :

- Pas de voyage en Angleterre
- Voyage linguistique en Espagne : élèves de 4^e – mars-avril 2018
- Voyage en Italie (Naples) : élèves latinistes de 5^e et 4^e – mars 2018
- Voyage au Futuroscope : tout le niveau 4^e – mars 2018 (M. Lenoir : SNCF)
- Stage de ski de l'AS : élèves licenciés UNSS – fin janvier 2018
- Autorisation pour un éventuel voyage en Allemagne

V / 7 Aménagement de la réforme du collège

M. BARRAT souligne que, en ce qui concerne le collège, pour une question de crédibilité, aucun changement n'est intervenu en cette rentrée par rapport aux choix opérés par le conseil pédagogique et le CA lors de sa préparation l'année dernière. Voir l'offre pédagogique diffusée en cours et en fin d'année (notamment l'offre d'AP et d'EPI).

Il précise que, sous l'impulsion du nouveau ministre, M. Blanquer, un arrêté (16 juin 2017) est revenu en partie sur la réforme du collège mise en place par le gouvernement précédent afin, selon les termes du ministre, de rétablir la confiance et d'apaiser les tensions dans les collèges.

Ce qui ne change pas :

- La structure en cycles d'enseignement (cycles 3 et 4 au collège) et la possibilité de moduler les horaires sur le cycle ;
- Les grilles horaires ;
- La mise en place de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- Les 3h de marge par classe en priorité pour la constitution de groupes à effectif réduit.

Ce qui change :

- Plus de nombre minimum de 2 EPI par an (et 6 sur le cycle 4) ;

- Plus de thèmes imposés ;
- EPI possible en 6^e ;
- Retour des enseignements facultatifs :
 - Latin (1h en 5^e, 3h en 4^e et 3^e),
 - Classe bilingue en 6^e (n'est plus liée à la continuité avec le primaire),
 - Classe européenne (2h au cycle 4),
 - Tous ces enseignements peuvent faire l'objet d'une dotation horaire spécifique.
- L'organisation des enseignements complémentaires (AP/EPI) et des enseignements facultatifs éventuels sont votés par le CA sur proposition du conseil pédagogique,
- Le dispositif « devoirs faits » sera mis en place à compter de la rentrée 2018 (il n'a jamais été complètement abandonné mais ne bénéficiait plus de moyens complémentaires depuis 2 ans).

M. BARRAT estime que les points les plus contestés de cette réforme ont été supprimés et que l'autonomie des établissements se trouve renforcée.

V / 8 Déroulement des conseils de classes

La question de la FCPE est la suivante : est-il possible aux professeurs de rédiger par matières un bulletin de classe avec les moyennes ? M. BARRAT demande de préciser la demande.

M. LENOIR précise que la prise de notes par les parents d'élèves, lors des conseils de classes, pour établir le compte-rendu qui sera diffusé est une tâche importante qui ne permet pas toujours aux parents présents de participer concrètement aux débats.

Après un débat, entre les professeurs et les parents, M. BARRAT indique que lors des conseils du 1^{er} trimestre, au cours desquels les parents découvrent les professeurs, un effort sera fait afin que les parents aient un temps suffisant pour prendre des notes lors du tour de table et lors de l'examen des cas particuliers.

Avant de conclure la séance, M. BARRAT rappelle que les élections des représentants des parents d'élèves et des personnels au conseil d'administration du collège se déroulent pour les parents du 9 au 13 octobre, par correspondance uniquement, pour les personnels le jeudi 12 octobre 2017

Il indique aussi que le prochain conseil d'administration, dans sa nouvelle composition issue du scrutin 2017, se réunira le mardi 21 novembre 2017, notamment pour examiner le budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.